



Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

### Finalsan Anti-mousse gazon

Date d'édition 28.02.2023  
Date d'exécution 09.12.2022  
Version 10.6 (fr,CH)  
remplace la version de 08.10.2021 (10.5)

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

**Nom commercial du produit/désignation** Finalsan Anti-mousse gazon  
**Prod-Nr.** 4005240158326  
CPID 513954-51  
Zul-Nr. W 6663-1  
**Identifiant unique de formulation** UFI: RYDR-R03C-CQ0R-4GXK

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Usage de la substance/du mélange**  
Concentré - herbicide.

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### Fournisseur

W. Neudorff GmbH KG (CH)  
An der Mühle 3  
D-31860 Emmerthal  
Téléphone +49 5155 624-0  
Télécopie +49 5155 6010  
E-mail msds@neudorff.de  
Site web www.neudorff.ch

#### Producteur

Herstellerin: Neogard AG, Industriestrasse 783, CH-5728 Gontenschwil, Telefon +41 62 767 00 50, www.neogard.ch  
Bewilligungsinhaberin: GNS Consult AG, Konstanzerstrasse 19, CH-8274 Tägerwilen

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

CH: Tox Info Suisse 145  
info@toxinfo.ch

## \* RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) Procédure de classification  
N° 1272/2008 [CLP]  
Eye Irrit. 2, H319

#### Consignes en cas de risques pour la santé

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

### \* 2.2 Éléments d'étiquetage

#### \* étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

##### Pictogrammes des risques



GHS07



Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

### Finalsan Anti-mousse gazon

Date d'édition 28.02.2023  
Date d'exécution 09.12.2022  
Version 10.6 (fr,CH)  
remplace la version de 08.10.2021 (10.5)

#### Mention d'avertissement

Attention

#### Mentions de danger

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

\*

#### Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P280 Porter un équipement de protection des yeux.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

\*

#### prescriptions particulières concernant la détermination des moyens de protection des plantes

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

#### 2.3 Autres dangers

Aucune donnée disponible

### \* RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

#### 3.1 Substances

non applicable

#### \* 3.2 Mélanges

\*

##### Description

Herbicide avec acide pélagronique (sel d'ammonium).

\*

##### Composants dangereux

n°CAS	N°CE	Nom de la substance	Concentration	Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	SCL/ M/ ATE
112-05-0	203-931-2	acide pélagronique / acide nonanoïque	18.8 pds %	Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 Aquatic Chronic 3; H412	

Numéro d'enregistrement REACH

Nom de la substance

01-2119529247-37-0000

acide pélagronique / acide nonanoïque

### \* RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### \* 4.1 Description des premiers secours

##### En cas d'inhalation

Veiller à un apport d'air frais.

##### Après contact avec la peau

Se laver immédiatement avec:

Eau

\*

##### Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, rincer un moment avec de l'eau en gardant la paupière ouverte et consulter immédiatement un ophtalmologiste.



Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

### **Finalsan Anti-mousse gazon**

Date d'édition 28.02.2023  
Date d'exécution 09.12.2022  
Version 10.6 (fr,CH)  
remplace la version de 08.10.2021 (10.5)

#### **En cas d'ingestion**

En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

#### **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

##### **Effets**

Risque de dommages oculaires graves.  
Irritation ou sensibilisation possible de la peau et des yeux.

#### **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

##### **Informations pour le médecin**

Traitement symptomatique.

### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

#### **5.1 Moyen d'extinction**

##### **Moyens d'extinction appropriés**

Eau  
Mousse  
Poudre d'extinction  
Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

#### **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Aucune donnée disponible

#### **5.3 Conseils aux pompiers**

Aucune donnée disponible

#### **Informations complémentaires**

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

### **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

#### **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

##### **Pour les non-secouristes**

Formation de dépôts glissants en présence d'eau.

#### **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

#### **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

##### **Pour la rétention**

Matière appropriée pour recueillir le produit:

Sable  
Sciure de bois  
Liant universel  
Éliminer les résidus par rinçage à l'eau.

#### **6.4 Référence à d'autres sections**

Aucune donnée disponible



Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

### **Finalsan Anti-mousse gazon**

Date d'édition 28.02.2023  
Date d'exécution 09.12.2022  
Version 10.6 (fr,CH)  
remplace la version de 08.10.2021 (10.5)

## \* RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### \* 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### \* Mesures de protection

Lire le mode d'emploi!  
Éviter les contacts longs et intenses avec la peau.

#### **Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale**

ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.  
Conserver à l'écart des aliments et boissons.

### \* 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### **Demandes d'aires de stockage et de récipients**

Conserver/Stockier uniquement dans le récipient d'origine.

#### **Classe de stockage**

12 liquides non combustibles qui n'appartiennent à aucune des classes de stockage indiquées ci-avant

#### **Autres indications relatives aux conditions de stockage**

Protéger du gel.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

#### **Recommandation**

Se conformer au mode d'emploi de l'herbicide.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

Aucune donnée disponible

### 8.2 Contrôle de l'exposition

#### **Protection individuelle**

##### **Protection yeux/visage**

lunettes assurant une protection complète des yeux

##### **Protection des mains**

Des gants de protection (standard phytopharmaceutique) doivent être portés lors de la manipulation du produit non dilué.  
Gants de protection universels (phytopharmaceutiques).

##### **Protection corporelle:**

Vêtements de protection contre les produits phytopharmaceutiques et chaussures de travail étanches (par ex. bottes en caoutchouc).

### **Indications diverses**

Aucune valeur disponible de limite d'exposition.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### **État physique**

liquide



Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

### Finalsan Anti-mousse gazon

Date d'édition 28.02.2023  
Date d'exécution 09.12.2022  
Version 10.6 (fr,CH)  
remplace la version de 08.10.2021 (10.5)

#### Couleur

jaunâtre

#### Odeur

caractéristique

#### Données de sécurité

	Valeur	Méthode	Source, Remarque
Seuil olfactif:	non déterminé		
Point de fusion/point de congélation	non déterminé		
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	non déterminé		
inflammabilité	non déterminé		
Limites inférieure et supérieure d'explosion	non déterminé		
Point éclair		ISO 13736	Pas de point d'éclair jusqu'à 100 °C.
Température d'auto-inflammabilité	> 320 °C	EEC A 15	
Température de décomposition	non déterminé		
pH	dans l'état fourni 8.25- 8.45 (20°C)	CIPAC MT 75	
Viscosité	11- 16 mPa*s (20°C)	DIN 53019	
solubilité(s)	Solubilité dans l'eau (20°C)		Soluble dans l'eau sans aucune limite.
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	non déterminé		
Pression de vapeur	non déterminé		
Densité et densité relative	0.99 g/cm <sup>3</sup> (20°C)	OCDE 109	
Densité de vapeur relative	non déterminé		
caractéristiques des particules	non déterminé		

#### 9.2 Autres informations

##### Autres caractéristiques de sécurité

	Valeur	Méthode	Source, Remarque
Propriétés explosives			Le produit n'est pas explosif.

#### \* RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

##### 10.1 Réactivité

Aucune donnée disponible

##### 10.2 Stabilité chimique

Aucune donnée disponible

##### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune donnée disponible



Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

### Finalsan Anti-mousse gazon

Date d'édition 28.02.2023  
Date d'exécution 09.12.2022  
Version 10.6 (fr,CH)  
remplace la version de 08.10.2021 (10.5)

#### 10.4 Conditions à éviter

Aucune donnée disponible

#### 10.5 Matières incompatibles

Aucune donnée disponible

#### \* 10.6 Produits de décomposition dangereux

##### Indications diverses

Pas de décomposition si utilisation et stockage comme indiqué.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Toxicité aiguë

##### Données d'animaux

	Dose efficace	Méthode,Évaluation	Source, Remarque
Toxicité orale aiguë	DL50: > 5000 mg/kg Espèce Rat	OCDE 401	
Toxicité dermique aiguë	DL50: > 5000 mg/kg Espèce Rat	OCDE 402	
Toxicité inhalatrice aiguë	CL50: > 1.66 mg/L Espèce Rat	OCDE 403	Highest testable concentration - lethal dose is not reached!

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

##### Données d'animaux

Résultat / Évaluation	Méthode	Source, Remarque
non irritant. Espèce Lapin	OCDE 404	

#### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

##### Données d'animaux

Résultat / Évaluation	Méthode	Source, Remarque
Irritant. Espèce Lapin	OCDE 405	

#### Sensibilisation respiratoire

non déterminé

#### Sensibilisation cutanée

##### Données d'animaux

Résultat / Évaluation	Dose / Concentration	Méthode	Source, Remarque
non sensibilisant.		OCDE 406	
	Espèce Cochon d'Inde		

#### Mutagénicité sur les cellules germinales

non déterminé

#### Cancerogénité

non déterminé

#### Toxicité pour la reproduction

non déterminé



Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

### Finalsan Anti-mousse gazon

Date d'édition 28.02.2023  
Date d'exécution 09.12.2022  
Version 10.6 (fr,CH)  
remplace la version de 08.10.2021 (10.5)

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

non déterminé

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

non déterminé

#### Danger par aspiration

non déterminé

#### 11.2 Informations sur les autres dangers

Aucune donnée disponible

### \* RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1 Toxicité

##### Toxicité aquatique

	Dose efficace	Méthode,Évaluation	Source, Remarque
Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson	NOEC 100 mg/L Espèce Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel) Durée du test 96 h	OCDE 203	
Toxicité chronique (à long terme) pour les poissons	non déterminé		
Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les crustacés	NOEC 10 mg/L Espèce Daphnia magna (puce d'eau géante) Durée du test 48 h	OCDE 202	
Toxicité chronique (à long terme) pour les invertébrés aquatiques	non déterminé		
Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les algues et les cyanobactéries	NOEC 20 mg/L Espèce Scenedesmus subspicatus Durée du test 72 h	OCDE 201	
Toxicité aquatique chronique (à long terme) pour les algues et cyanobactéries	non déterminé		
Toxicité sur autres organismes aquatiques	non déterminé		
Toxicité sur les microorganismes	non déterminé		

#### 12.2 Persistance et dégradabilité

	Valeur	Méthode	Source, Remarque
Biodégradation			Biodégradable.

#### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible

#### 12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

#### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée disponible

#### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée disponible



Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

### Finalsan Anti-mousse gazon

Date d'édition 28.02.2023  
Date d'exécution 09.12.2022  
Version 10.6 (fr,CH)  
remplace la version de 08.10.2021 (10.5)

## 12.7 Autres effets nocifs

### \* Autres informations écotoxicologiques

### \* Informations complémentaires

Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

#### Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

Code des déchets produit	Désignation des déchets
070404 *	autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques

#### Élimination appropriée / Produit

Traiter dans un centre d'élimination pour déchets spéciaux, en respectant les prescriptions correspondantes.

#### Élimination appropriée / Emballage

Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés.

#### Remarque

Les quantités ménagères peuvent être déposées lors de la collecte d'ordures polluantes

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	Transport par voie terrestre (ADR/RID)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)
14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	-	-	-
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	-	-	-
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	-	-	-
14.4 Groupe d'emballage	-	-	-
14.5 Dangers pour l'environnement	Non	Non	Non

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune donnée disponible

### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune donnée disponible

### Modes de transport

Le produit n'est pas un produit dangereux.

## RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement





Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

### **Finalsan Anti-mousse gazon**

Date d'édition 28.02.2023  
Date d'exécution 09.12.2022  
Version 10.6 (fr,CH)  
remplace la version de 08.10.2021 (10.5)

#### **autres réglementations (UE)**

##### **À observer:**

Produit phytopharmaceutique homologué conformément au règlement (UE) 1107/2009.

#### **15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

Aucune donnée disponible

### **\* RUBRIQUE 16: Autres informations**

#### **\* Abréviations et acronymes**

REACH: Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques

EC: Communauté européenne

EN: Norme européenne

EU: Union européenne

EWC: European Waste Catalogue

AVV: Ordonnance de transfert de déchets (DE)

NOEC: Concentration sans effet observé

CAS: Chemical Abstracts Service

WGK: classe risque aquatique

GHS: Système général harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques

CLP: Classification, étiquetage et emballage

Skin Irrit. 2: Irritation de la peau, Catégorie 2

Eye Irrit. 2: Irritation des yeux, Catégorie 2

Aquatic Chronic 3: Toxicité aquatique long terme (chronique), Catégorie 3

ISO: L'Organisation internationale de normalisation

DIN: Institut allemand de normalisation

OECD: Organisation de Coopération et de Développement Économiques

LD50: Dose létale 50%

#### **Indications diverses**

Lire le mode d'emploi!

---

Toutes les indications correspondent à l'état actuel de notre connaissance. Elles décrivent le produit en fonction des données des règlements de sécurité ; elles ne représentent pas d'assurance de qualité dans le sens d'une spécification technique.

#### **Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)**

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### **Indications de changement**

\* Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente